

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 AVRIL 2021

Date de convocation : 1^{er} avril 2021

Président de séance : Régis COUTANT

Lieu de la séance : à distance par audioconférence

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de conseillers présents : 57

Nombre de votants : 65

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Cécile OESLICK, Sandrine MIGNON-GROSJEAN, Maryse MINOT, Isabelle MICHELET, Francine PICALET, Alexandra HACHET, Pauline ACCARIÉS, Maryline VUIBLET, Brigitte AUBERT, Christine METEYER, Catherine FONTANESI, Marie-Line CHARPENTIER, Sylvie GUENET-NANSOT, Sylvie PIETREMENT et Corinne DÉPAUX.

MM. Denis MOREAUX, Maurice LOMBARD, Gérard GODINAT suppléant remplaçant David QUATREVAUX, Jacques CONSTANTINIDI, Laurent COUVREUR, Laurent GROSDIDIER, José PIERLOT, Renaud SYMCZYK, Gérard GUYARD, Jean-François MOUSSY, Vincent ROBERT suppléant remplaçant Jacky BOCHET, Jacky GRANDREMY, Jean-Claude SIMON, Régis COUTANT, Michel COURTEAUX, Jean-Luc TARATUTA, Philippe DUMONT, Christian BRUYEN, Ludovic WELCHE, Alexandre CAPIDE suppléant remplaçant Yann THOMAS, Freddy LECACHEUR, Christophe PETIT, Olivier MEUNIER, Bernard LISCH, Didier DÉPIT, Christophe CHATELAIN, José MIGUEL, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Stéphane BOULANT, Fabrice HUBERT, Stéphane PESSENET suppléant remplaçant André VARLET, Frédéric POMMELET, Jean-Claude BUCQUET, Olivier HUOT, Pierre LANGLOIS, Didier POUPINEL-DESCAMBRES, Benoît BOUDÉ, Patrick THIBAULT et David COUTELAS.

Étaient représentés :

M. Xavier CARTON donne pouvoir à Mme Cécile OESLICK

M. Pascal NAILLON donne pouvoir à Mme Cécile OESLICK

Mme Thérèse LEBRUN-DAVID donne pouvoir à M. Freddy LECACHEUR

M. Sylvain BIZZOCCHI donne pouvoir à M. Didier DÉPIT

M. Yves PUNTEL donne pouvoir à Mme Maryse MINOT

M. Michel LORiot donne pouvoir à M. Régis COUTANT

Mme Marie-Louise TONON donne pouvoir à M. Benoît BOUDÉ

M. Guillaume GUERRE donne pouvoir à M. Régis COUTANT

Étaient excusés les titulaires suivants : Mme Christiane FOURNY, MM. David QUATREVAUX, Jacky BOCHET, Yann THOMAS, Xavier DUVAT, Patrick ACKER, Denis CASTERS et André VARLET.

Étaient absents : Mmes Céline MEUNIER, Odile LEMAIRE et M. Patrick BREUL.

Secrétaire de séance : Mme Maryline VUIBLET.

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il propose de reporter l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2021 au prochain Conseil, certains éléments restant à préciser.

**21-051. REGLEMENT INTERIEUR.
MODIFICATION PARTIELLE.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide de procéder à la réécriture partielle de l'article 5 et de fixer le délai minimal de réception des questions orales à 24 heures avant la séance du conseil communautaire auprès de la Directrice Générale des Services.

Adopté à l'unanimité.

**21-052. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020.
BUDGET GENERAL - 94900.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier et décide de reprendre par anticipation les résultats 2020 sur le budget primitif 2021.

Adopté à l'unanimité.

**21-053. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020.
BUDGET OPAH - 94901.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier et décide de reprendre par anticipation les résultats 2020 sur le budget primitif 2021.

Adopté à l'unanimité.

**21-054. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020.
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 94902.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier et décide de reprendre par anticipation les résultats 2020 sur le budget primitif 2021.

Adopté à l'unanimité.

**21-055. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020.
BUDGET EAU POTABLE - 94903.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier et décide de reprendre par anticipation les résultats 2020 sur le budget primitif 2021.

Adopté à l'unanimité.

**21-056. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020.
BUDGET ECONOMIE - 94904.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier et décide de reprendre par anticipation les résultats 2020 sur le budget primitif 2021.

Adopté à l'unanimité.

**21-057. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020.
BUDGET SPANC - 94905.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier et décide de reprendre par anticipation les résultats 2020 sur le budget primitif 2021.

Adopté à l'unanimité.

**21-058. BILAN ANNUEL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP).
REVISIONS, CLOTURES ET CREATION. BUDGET ASSAINISSEMENT - 94902.**

Rapporteur : Le Président

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Autorise la modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'AP/CP n°19-03 : Saint Martin d'Ablois - Réseau EU rue Julien Ducos et lotissement du Bois de l'Épée.

Décide d'inscrire, les crédits correspondants au budget primitif 2021 conformément aux engagements.

Autorise le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement selon le tableau suivant.

N° APCP	Intitulé du projet	Montant total de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Total CP
19-03	Saint Martin d'Ablois - Réseau EU rue Julien Ducos et lotissement du Bois de l'Épée	555 217,45			21 212,49	24 004,96	510 000			555 217,45

Adopté à l'unanimité.

21-059. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide de retenir les taux d'imposition suivants pour l'année 2021 :

Taxe foncière (bâti)	11,88 %
Taxe foncière (non bâti)	13,43 %
Cotisation foncière des entreprises	7,59 %
Fiscalité professionnelle de zone	19,45 %

Adopté à la majorité - 62 voix POUR
2 voix CONTRE - Maurice LOMBARD et Olivier VEAUX
1 abstention - José MIGUEL.

21-060. FIXATION DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide de retenir pour l'année 2021, un taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 13,60 %.

Adopté à l'unanimité.

21-061. BUDGET PRIMITIF 2021. **BUDGET SPANC - 94905.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

FONCTIONNEMENT :		INVESTISSEMENT :	
Recettes	87 556 €	Recettes	321 145 €
Dépenses	87 556 €	Dépenses	321 145 €

Adopté à l'unanimité.

21-062. BUDGET PRIMITIF 2021. **BUDGET ECONOMIE - 94904.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

FONCTIONNEMENT :		INVESTISSEMENT :	
Recettes	199 805 €	Recettes	912 166 €
Dépenses	199 805 €	Dépenses	912 166 €

Adopté à l'unanimité.

21-063. BUDGET PRIMITIF 2021. **BUDGET EAU POTABLE - 94903.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

FONCTIONNEMENT :		INVESTISSEMENT :	
Recettes	4 417 355 €	Recettes	3 971 582 €
Dépenses	4 417 355 €	Dépenses	3 971 582 €

Adopté à la majorité - 64 voix POUR
1 voix CONTRE - Maurice LOMBARD
0 abstention.

José MIGUEL quitte la séance.

21-064. BUDGET PRIMITIF 2021. **BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 94902.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

FONCTIONNEMENT :		INVESTISSEMENT :	
Recettes	3 453 285 €	Recettes	5 729 921 €
Dépenses	3 453 285 €	Dépenses	5 729 921 €

Adopté à l'unanimité.

21-065. BUDGET PRIMITIF 2021.

BUDGET OPAH - 94901.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

FONCTIONNEMENT :

Recettes	99 300 €
Dépenses	99 300 €

INVESTISSEMENT :

Recettes	124 279 €
Dépenses	124 279 €

Adopté à l'unanimité.

21-066. BUDGET PRIMITIF 2021.**BUDGET GENERAL - 94900.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

FONCTIONNEMENT :

Recettes	12 927 844 €
Dépenses	12 927 844 €

INVESTISSEMENT :

Recettes	6 359 075 €
Dépenses	6 359 075 €

Adopté à l'unanimité.

21-067. CONSULTATION SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION (PPRI) PAR DEBOREMENT DE LA MARNE POUR LE SECTEUR D'EPERNAY.

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

Le Conseil décide de donner un avis favorable au projet de Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation (PPRI) par débordement de la Marne pour le secteur d'Epervain.

Adopté à l'unanimité.

21-068. SINISTRE RUE PAUL DOUCE, A DAMERY.**ATTRIBUTION DES MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE, DE TRAVAUX ET DE MISSION DE CONTROLES & CONVENTION AVEC LA PROPRIETAIRE.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Suite à l'effondrement survenu au droit du numéro 40 rue Paul Douce à Damery causé par la rupture d'une canalisation et qui a provoqué un vide sous la fondation du bâtiment n°38 ce qui n'était pas le cas précédemment, le Conseil décide :

- de confier, pour le compte des particuliers, les travaux d'urgence sous les fondations :
 - . le marché travaux à l'entreprise ALLIANCE BTP, pour un montant de 112 677,14 € TTC
 - . la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'étude DETERMINANT, pour un montant de 12 292,06 € TTC
 - . la mission de vérification technique et de contrôle technique à la société POINT CONTROLES pour un montant de 2 400 € TTC

Il autorise également le Président à signer la convention avec le particulier pour que la collectivité puisse se substituer à lui pour assurer le préfinancement des travaux sous la fondation de l'habitation ; lesquels feront ensuite l'objet d'un remboursement par notre assurance.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h30.

Vu pour être affiché le 14 avril 2021, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Dormans,

Le Président, Régis COUTANT

